

La course d'obstacles de Joël le Milquet

On est loin d'un consensus sur l'encadrement des élèves dispensés

■ La possibilité d'un report de la mesure en 2016 est réelle, ce qui ne dérangerait pas Joëlle Milquet.

La fin de l'année scolaire est rude pour la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH). Elle a plusieurs projets de réforme sur le feu mais, en négociation avec les réseaux, les pouvoirs organisateurs et les syndicats, les tensions sont légion. Les deux dossiers les plus brûlants et les plus explosifs sont l'organisation de l'encadrement pédagogique alternatif (EPA) pour les élèves qui seront dispensés dès la rentrée de cours philosophiques et le futur cours de citoyenneté qu'on attend pour la rentrée 2016.

Vendredi, une réunion de concertation avec les organisations syndicales et sur l'EPA avait lieu au cabinet de Joëlle Milquet. D'emblée, le représentant de la ministre a posé cette question: "Faut-il reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'EPA?", soit en 2016. "On est assez interloqué. C'est surréaliste qu'on nous invite à négocier un texte qui sera peut-être reporté", explique un permanent syndical présent à la réunion.

La ministre l'avait dit ces derniers jours: s'il n'y a pas de consensus à la table des négociations, l'EPA sera reporté d'un an. Mais ils

sont plusieurs à penser que face à un dossier à boucler en un temps record, dont le coût se chiffrerait (hors de l'enveloppe budgétaire fermée) à 10-12 millions d'euros, la ministre souhaiterait postposer la mise en œuvre de l'EPA en pointant la responsabilité des partenaires de discussion, incapables de trouver un accord.

Le gouvernement a fait pression

Qu'en pense la ministre? Joëlle Milquet tient à signaler qu'elle n'a jamais été demanderesse d'avoir à organiser l'EPA et que "c'est la majorité régionale et le réseau officiel qui a exigé que la dispense soit mise en œuvre en 2015 et à produire un avant-projet de décret". Elle ajoute qu'"on ne peut faire l'EPA que dans un cadre budgétaire neutre, c'est la donne depuis le départ".

Le CCEP (pouvoir organisateur des écoles communales et provinciales) se plaint que les débats sur l'EPA et le cours de citoyenneté soient dissociés. "Cela compromet la

sérénité des débats et c'est difficile de nous positionner sur l'EPA sans avoir de vision claire de ce que le gouvernement compte faire avec le cours de citoyenneté."

La désignation des enseignants qui encadreront les élèves dispensés est au cœur des discussions. Le Cpeons (pouvoir organisateur de l'officiel) et le CCEP souhaitent des garanties de neutralité de la part des profes-

seurs de religion qui dispenseraient l'EPA. Le Cpeons demande qu'ils suivent au préalable un cours de neutralité. "Il y a des profs de religion qui donnent d'autres matières et la question de leur neutralité ne se pose pas. Des cours de neutralité? Qui va les faire pour septembre et avec quel argent?", s'interroge Joëlle Milquet.

Une décision politique collégiale

Le cabinet du ministre du Budget André Flahaut (PS), qui avait mandaté une représentante à la réunion de vendredi, a fait savoir que si report il devait y avoir, ce devrait être une décision de gouvernement et non pas de la seule ministre Milquet. Le CDH, minoritaire au gouvernement, pourrait-il forcer un report contre l'avis du PS? "On est dans une coalition et il faudra l'accord du CDH. C'est 50/50 en termes de décisions au sein du gouvernement", répond Joëlle Milquet.

Si l'encadrement pédagogique alternatif ne se fait pas en septembre, la CSC craint l'introduction de recours en Justice de la part de parents ayant demandé la dispense pour leurs enfants. La ministre envisage effectivement cette possibilité: "On peut soit changer maintenant les règles de droit et créer que le cours de morale est neutre soit gagner un an en reportant l'EPA. Quelques recours sont peut-être moins graves que de créer le chaos." Que feraient les écoles pour encadrer les dispensés sans le cadre de l'EPA? "On en décidera avec les acteurs", précise Joëlle Milquet.

Isabelle Lemaire

"C'est surréaliste qu'on nous invite à négocier un texte qui sera peut-être reporté."

UN SYNDICALISTE
Participant aux négociations.

Encadrement différencié: non à l'ingérence

■ Les écoles à encadrement différencié ne pourraient plus utiliser leur budget à leur guise.

L'annonce, vendredi, de cette mesure a fait bondir le syndicat SETCa-SEL (enseignement libre) et le SeGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique). Les discussions qui s'en sont suivies se sont déroulées dans un climat qualifié de "houleux" par le SETCa. Dès la rentrée, les écoles à encadrement différencié (autrefois appelées à discrimination positive) ne devraient plus pouvoir être autorisées à dépenser leur budget complémentaire comme elles l'entendent, si le projet de Joëlle Milquet passe.

Des normes "inutilement tatillonnes"

Cette enveloppe budgétaire se monte à environ 14 millions d'euros. La ministre veut par exemple que les écoles utilisent 35% de leur subvention complémentaire

pour engager du personnel enseignant. De plus, les achats de matériel et les aménagements de locaux pourraient être aussi plafonnés à deux fois 10% de l'argent alloué.

Inacceptable pour le SETCa-SEL et le SeGEC. "Cette mesure est délétère. La discrimination positive donne déjà beaucoup de moyens humains. Le budget

35%

POUR ENGAGER DU PERSONNEL

C'est la part que les écoles devraient consacrer à l'engagement d'enseignants.

complémentaire, c'est un coup de pouce pour mettre en œuvre des projets pédagogiques, s'équiper en matériel, embellir les locaux", souligne Joan Lismond du SETCa-SEL.

Le SETCa pointe encore que, dans de nombreux établissements, l'obligation d'engager des enseignants avec une partie du budget complémentaire ne conduirait qu'à la création de "bouts d'emploi".

Au SeGEC, on s'indigne de ces normes jugées "rigides, inutilement tatillonnes, kafkaïennes et contraires à la philosophie du Pacte d'excellence qui prône plus d'autonomie pour les écoles". "Les vrais besoins ne seront plus couverts. Des écoles devront se séparer d'une partie de leur personnel. Il y a une démesure dans la frénésie réglementaire", lance Etienne Michel, directeur du SeGEC.

Un beau mur blanc n'est pas indispensable

La ministre de l'Éducation évoque seulement "des hypothèses de travail". "Les pourcentages qui seraient dévolus à l'engagement de personnel ne sont pas arrêtés. On a fait une enquête qui montre que dans le secondaire, 64 % des moyens sont utilisés pour des achats de matériel, des aménagements de locaux et la création d'espaces. On doit mettre plus de moyens dans l'accompagnement que dans les briques. C'est essentiel pour la réussite. Il est plus important pour les élèves pauvres d'avoir un meilleur accompagnement qu'un beau mur blanc", déclare Joëlle Milquet. Elle précise que les écoles recevant de plus faibles dotations complémentaires ne seront pas soumises à cette mesure de restriction de l'utilisation du budget.

I.L.

On est loin d'un consensus sur l'encadrement des élèves dispensés

■ La possibilité d'un report de la mesure en 2016 est réelle, ce qui ne dérangerait pas Joëlle Milquet.

La fin de l'année scolaire est rude pour la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH). Elle a plusieurs projets de réforme sur le feu mais, en négociation avec les réseaux, les pouvoirs organisateurs et les syndicats, les tensions sont légion. Les deux dossiers les plus brûlants et les plus explosifs sont l'organisation de l'encadrement pédagogique alternatif (EPA) pour les élèves qui seront dispensés dès la rentrée de cours philosophiques et le futur cours de citoyenneté qu'on attend pour la rentrée 2016.

Vendredi, une réunion de concertation avec les organisations syndicales et sur l'EPA avait lieu au cabinet de Joëlle Milquet. D'emblée, le représentant de la ministre a posé cette question: "Faut-il reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'EPA?", soit en 2016. "On est assez interloqué. C'est surréaliste qu'on nous invite à négocier un texte qui sera peut-être reporté", explique un permanent syndical présent à la réunion.

La ministre l'avait dit ces derniers jours: s'il n'y a pas de consensus à la table des négociations, l'EPA sera reporté d'un an. Mais ils

sont plusieurs à penser que face à un dossier à boucler en un temps record, dont le coût se chiffrait (hors de l'enveloppe budgétaire fermée) à 10-12 millions d'euros, la ministre souhaiterait postposer la mise en œuvre de l'EPA en pointant la responsabilité des partenaires de discussion, incapables de trouver un accord.

Le gouvernement a fait pression

Qu'en pense la ministre? Joëlle Milquet tient à signaler qu'elle n'a jamais été demanderesse d'avoir à organiser l'EPA et que "c'est la majorité régionale et le réseau officiel qui a exigé que la dispense soit mise en œuvre en 2015 et à produire un avant-projet de décret". Elle ajoute qu'"on ne peut faire l'EPA que dans un cadre budgétaire neutre, c'est la donne depuis le départ".

Le CECP (pouvoir organisateur des écoles communales et provinciales) se plaint que les débats sur l'EPA et le cours de citoyenneté soient dissociés. "Cela compromet la sérénité des débats et c'est difficile de nous positionner sur l'EPA sans avoir de vision claire de ce que le gouvernement compte faire avec le cours de citoyenneté."

La désignation des enseignants qui encadreront les élèves dispensés est au cœur des discussions. Le Cpeons (pouvoir organisateur de l'officiel) et le CECP souhaitent des garanties de neutralité de la part des profes-

seurs de religion qui dispenseraient l'EPA. Le Cpeons demande qu'ils suivent au préalable un cours de neutralité. "Il y a des profs de religion qui donnent d'autres matières et la question de leur neutralité ne se pose pas. Des cours de neutralité? Qui va les faire pour septembre et avec quel argent?", s'interroge Joëlle Milquet.

Une décision politique collégiale

Le cabinet du ministre du Budget André Flahaut (PS), qui avait mandaté une représentante à la réunion de vendredi, a fait savoir que si report il devait y avoir, ce devrait être une décision de gouvernement et non pas de la seule ministre Milquet. Le CDH, minoritaire au gouvernement, pourrait-il forcer un report contre l'avis du PS? "On est dans une coalition et il faudra l'accord du CDH. C'est 50/50 en termes de décisions au sein du gouvernement", répond Joëlle Milquet.

Si l'encadrement pédagogique alternatif ne se fait pas en septembre, la CSC craint l'introduction de recours en Justice de la part de parents ayant demandé la dispense pour leurs enfants. La ministre envisage effectivement cette possibilité: "On peut soit changer maintenant les règles de droit et créer que le cours de morale est neutre soit gagner un an en reportant l'EPA. Quelques recours sont peut-être moins graves que de créer le chaos." Que feraient les écoles pour encadrer les dispensés sans le cadre de l'EPA? "On en décidera avec les acteurs", précise Joëlle Milquet.

Isabelle Lemaire

"C'est surréaliste qu'on nous invite à négocier un texte qui sera peut-être reporté."

UN SYNDICALISTE
Participant aux négociations.

Encadrement différencié: non à l'ingérence

■ Les écoles à encadrement différencié ne pourraient plus utiliser leur budget à leur guise.

L'annonce, vendredi, de cette mesure a fait bondir le syndicat SETCa-SEL (enseignement libre) et le SeGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique). Les discussions qui s'en sont suivies se sont déroulées dans un climat qualifié de "houleux" par le SETCa. Dès la rentrée, les écoles à encadrement différencié (autrefois appelées à discrimination positive) ne devraient plus pouvoir être autorisées à dépenser leur budget complémentaire comme elles l'entendent, si le projet de Joëlle Milquet passe.

Des normes "inutilement tatillonnes"

Cette enveloppe budgétaire se monte à environ 14 millions d'euros. La ministre veut par exemple que les écoles utilisent 35% de leur subvention complémentaire

pour engager du personnel enseignant. De plus, les achats de matériel et les aménagements de locaux pourraient être aussi plafonnés à deux fois 10% de l'argent alloué.

Inacceptable pour le SETCa-SEL et le SeGEC. "Cette mesure est délétère. La discrimination positive donne déjà beaucoup de moyens humains. Le budget complémentaire, c'est un coup de pouce pour mettre en œuvre des projets pédagogiques, s'équiper en matériel, embellir les locaux", souligne Joan Lismond du SETCa-SEL.

Le SETCa pointe encore que, dans de nombreux établissements, l'obligation d'engager des enseignants avec une partie du budget complémentaire ne conduirait qu'à la création de "bouts d'emploi".

Au SeGEC, on s'indigne de ces normes jugées "rigides, inutilement tatillonnes, kafkaïennes et contraires à la philosophie du Pacte d'excellence qui prône plus d'autonomie pour les écoles". "Les vrais besoins ne seront plus couverts. Des écoles devront se séparer

d'une partie de leur personnel. Il y a une démesure dans la frénésie réglementaire", lance Etienne Michel, directeur du SeGEC.

Un beau mur blanc n'est pas indispensable

La ministre de l'Education évoque seulement "des hypothèses de travail". "Les pourcentages qui seraient dévolus à l'engagement de personnel ne sont pas arrêtés. On a fait une enquête qui montre que dans le secondaire, 64% des moyens sont utilisés pour des achats de matériel, des aménagements de locaux et la création d'espaces. On doit mettre plus de moyens dans l'accompagnement que dans les briques. C'est essentiel pour la réussite. Il est plus important pour les élèves pauvres d'avoir un meilleur accompagnement qu'un beau mur blanc", déclare Joëlle Milquet. Elle précise que les écoles recevant de plus faibles dotations complémentaires ne seront pas soumises à cette mesure de restriction de l'utilisation du budget.

I.L.

Épinglé

"Il y a une volonté claire de supprimer les cours de religion"

Rien. Autre sujet qui fâche : le statut des professeurs de religion. Le projet de décret de Joëlle Milquet relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes des enseignants ne

prévoit toujours pas de statut pour les professeurs de religion.

Exclusion. "La CSC est montée au créneau mais n'a pas été entendue. On a longtemps espéré obtenir quelque chose mais il n'y a rien dans le texte. C'est scandaleux et discriminant car nous donnons un cours reconnu par la Communauté française", s'indigne Hafida Hammouti,

professeur de religion islamique à Bruxelles. L'enseignante explique qu'en l'absence de statut, les professeurs ne bénéficieront pas de la simplification barémique que prévoit le texte. Et elle va plus loin. "Je crois qu'il y a une volonté claire de nous exclure du champ scolaire en supprimant les cours de religion", dit-elle. I.L.

Réaction

Ecolo: "Réunissons les partis autour du cours de citoyenneté"

Proposition. L'opposition Ecolo, qui assiste depuis le balcon au spectacle des désaccords sur le cours de citoyenneté, estime qu'il est grand temps de siffler la fin de la récréation. "Ça dégénère fortement entre le PS et le CDH. C'est pathétique et tragique. On n'entend pas le ministre-Président sur la question. Il ne tranche pas et c'est problématique. Le risque

qu'il n'y ait pas de consensus sur le cours de citoyenneté est réel", affirme Christos Doukeridis. Le député bruxellois et président du groupe Ecolo au Parlement FWB lance un appel à la majorité. "Dépassons l'opposition politicienne et partisane; réunissons tous les partis démocratiques pour travailler ensemble sur ce dossier important. Il faut une mobilisation générale pour aboutir à un consensus et à une réponse le plus rapidement possible. Ecolo s'engage à jouer le jeu, à être fair-play et à apporter son aide." I.L.